

Corona EXIT-Concept 03 Swiss Karate Federation SKF

à partir du 25 juin 2020

sur la base du concept de protection standard de

Swiss Olympic, Office fédéral du sport OFSP
Office fédéral de la santé publique OFSP

Directives générales pour le sport
après l'assouplissement des mesures

**Spirit
of
Sport**

signifie maintenant ...

Respect des règles d'hygiène
de l'OFSP

Respect des distances
(garder 1,5 m de distance si possible)

Respect du concept de protection
des clubs et des exploitants
d'installations sportives

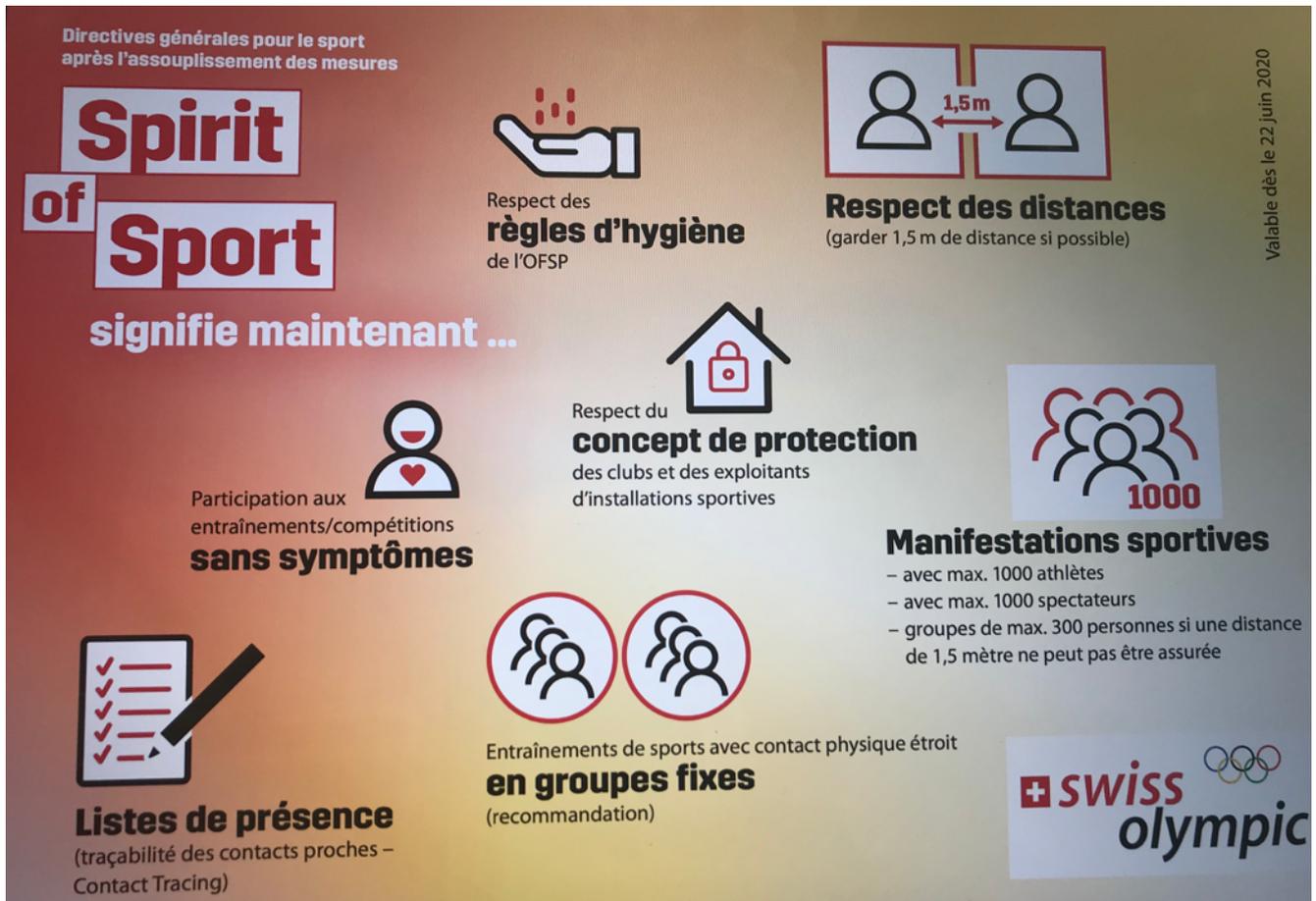
Participation aux
entraînements/compétitions
sans symptômes

Manifestations sportives
– avec max. 1000 athlètes
– avec max. 1000 spectateurs
– groupes de max. 300 personnes si une distance
de 1,5 mètre ne peut pas être assurée

Listes de présence
(traçabilité des contacts proches –
Contact Tracing)

Entraînements de sports avec contact physique étroit
en groupes fixes
(recommandation)

Valable dès le 22 juin 2020



sur la prémisse

« Minimiser les risques dans tous les domaines »

avec les conclusions logiques précisées
sur les pages suivantes

Corona EXIT-Concept 03 Swiss Karate Federation SKF

Dans cette modification, la SKF se contente d'énumérer les règles et les nouvelles possibilités applicables à partir du 25 juin 2020 sous le titre Exigences de contenu Concept de protection spécification. Le présent cadre a été adapté à l'ordonnance actuelle COVID-19 n° 2 et aux mesures générales correspondantes du Conseil fédéral ainsi qu'aux exigences spécifiques de l'OFSP. Tous les dojos doivent réviser leur concept de protection, et en cas de nécessité présenter à l'autorité sanitaire.

Pour un aperçu de l'historique, de la réglementation COVID-19, etc., il est fait référence au concept 01, daté du 27 avril 2020 et le concept 02, daté du 6 juin 2020.

Cinq principes de base figurant au centre du concept des **entraînements des dojos à partir du 25 juin**:

Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans le dojo, dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». **Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas).** Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le dojo tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le dojo est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du Dojo

Chaque Dojo qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Si cette personne n'est pas identique au responsable du dojo, le nom (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale) doit être connu auprès de la SKF.

A. Entreprise Dojo

1. Spécifications du contenu concept de protection SKF

"Au-dessus de ce concept se trouve la phrase qui s'est avérée vraie jusqu'à présent dans la pandémie : Quiconque donne de l'espace à Corona doit s'attendre à ce que Corona prenne de l'espace".

1.1 Evaluation des risques et triage

1.1	Symptômes de maladie  <p>Les membres qui présentent des symptômes de maladie restent chez eux et en informent le responsable du dojo, afin qu'il puisse informer les membres du groupe d'entraînement. Il n'y aura pas de rapport aux autorités. Si la personne concernée est infectée, la déclaration est faite par un médecin. Dans ce cas, les directives de l'Office fédéral de la santé publique s'appliquent (auto-isolément, etc.). Les sportifs doivent également noter leurs propres personnes de contact et observer leur état de santé.</p>
-----	---

1.2 Déplacement (voyage, arrivé et départ) au lieu d'entraînement

1.2.1	<p>Les membres sont tenus à éviter les transports publics dans la mesure du possible et à se déplacer individuellement. Les coordonnées sont connues du responsable du dojo et peuvent être mise à disposition à tout moment.</p>  <p>Les parents ne doivent pas accompagner leurs enfants à l'entraînement. Ils doivent attendre à l'extérieur (dans le respect de toutes les règles applicables) et peuvent y récupérer leurs enfants.</p>
-------	---

1.3 Infrastructures

1.3.1	<p>Espace à disposition/Lieu d'entraînement Les champs sont marqués afin que chaque Karatéka connaisse sa zone d'entraînement. La SKF souligne que d'un point de vue épidémiologique le kiai et la respiration excessive comportent le risque d'infection.</p>
1.3.2	<p>Vestiaires/Douches/Toilettes</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Le SKF recommande toujours de garder les vestiaires et les douches fermés dans les pièces privées. En les ouvrant, on accepte un risque supplémentaire. Ce risque n'existe pas dans les vestiaires/chambres fermés. Ni pour les sportifs, ni pour les personnes qui doivent nettoyer ces salles. Si le fournisseur de sport veut offrir ce service, il est autorisé à les utiliser si la distance de 1,5 m et une surface de 4 m² sont garanties. En fonction de leur taille, les vestiaires/douches doivent être pourvus d'une limite de personnel, qui doit être strictement respectée et contrôlée. Les utilisateurs sont informés qu'ils s'exposent volontairement et sous leur propre responsabilité à un risque étendu.</p> <p>Du savon (liquide) et des serviettes en papier jetables doivent être disponibles pour garantir le respect des mesures d'hygiène. Tous les karatékas sont responsables d'apporter leur propre désinfectant pour l'entraînement</p>
1.3.3	<p>Nettoyage des installations sportives Les locaux sont nettoyés de la manière habituelle. Il n'est plus nécessaire de prendre des mesures de nettoyage et de désinfection extraordinaires. Le dojo est ventilé régulièrement.</p>
1.3.4	<p>Accès et organisation au sein de l'infrastructure Les karatékas sont introduits selon le système des gouttelettes. Il n'y a jamais plus de 10 personnes présentes à la fois. Les personnes qui regardent sont généralement exclues. Les participants des groupes seront contactés et organisés au préalable. Le temps de changement de groupe est d'au moins 15 minutes dans tous les cas.</p>

1.4 Formes d'entraînements / Organisation

1.4.1	<p>Principe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement de tous les karatékas dans une liste de présence (Contact Tracing) • Tous les karatékas se tournent toujours dans la même direction • Après chaque groupe de formation, 15 minutes d'intervalle • Concept d'approbation
1.4.2	<p>Entraînement</p> <p>La FSK recommande toujours de suivre la formation dans les mêmes groupes</p> <p>Personnes vulnérables</p> <p>Pour ce groupe cible, des formations individuelles sont possibles. Si possible, la SKF recommande que ces personnes soient autorisées à s'entraîner dans un groupe de 4. Les entraîneurs âgés de 65 ans et plus évaluent leur état de santé et, dans la mesure du possible, réduisent l'entraînement. Ils respectent toujours la règle de la distance de 1.5 mètres.</p> <p>Responsable de dojo / Entraîneurs</p> <p>Si le responsable du dojo ou les entraîneurs échouent, aucun fonctionnement du dojo ne peut être maintenu. C'est pourquoi le SKF recommande de toujours garder une distance minimale de 1.5m.</p>
1.4.3	<p>Matériel</p> <p>Tous les matériaux sont autorisés s'ils sont désinfectés en permanence.</p>
1.4.4	<p>Risques/Comportement en cas d'accident</p> <p>Les mesures comportementales normales avant le règlement COVID-19 s'appliquent.</p>

1.5 Responsabilité de la mise en œuvre sur place

<p>Surveillance, commitments et clarification des rôles</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Le SKF a adapté tous les commitments. Les responsables des dojos n'ont plus à envoyer de nouveaux commitments au SKF. Ils sont chargés de veiller à ce que leurs entraîneurs, tous les membres et les parents soient informés des nouvelles possibilités et des exigences qui y sont associées. Les concepts de protection doivent être modifiés et activés en conséquence sur la page d'accueil.</p> <p>Tous les documents sont disponibles sur la page d'accueil de la SKF et peuvent être téléchargés en conséquence.</p>

1.6 Communication concept de protection



Les dojos sont informés par les canaux (page d'accueil SKF, médias sociaux). Le document PDF explicatif contient toutes les exigences, y compris un lien où on peut télécharger les documents. Les sous-associations (sections) et les dojos sont tenus de placer le Corona EXIT concept SKF 03 avec tous les documents connexes sur leurs pages d'accueil ou de faire un lien vers les pages d'accueil correspondantes de la SKF.

B. Equipe nationale

Les membres de l'équipe nationale sont titulaires d'une carte olympique suisse dans les catégories or, argent et bronze, Elite, Carte de Talent Nationale.

Tous les entraînements de Kumite continuent d'être suspendus au moins jusqu'à la fin du mois de juillet. Si elles sont à nouveau effectuées, un concept de protection doit être élaboré au préalable.

C. Cadre de point de soutien

Les membres de l'équipe de point de soutien sont les titulaires d'une carte de talent nationale ou régionale. L'entraînement au kumite peut être effectué dans les conditions suivantes :

- Les commitments signés:
 - Entraîneur du point soutien (par Mail à responsable de la promotion de la relève, cc: Président FSK)
 - Membres du point soutien (par Mail à entraîneur du point soutien)
- Enregistrement de tous les karatékas dans une liste de présence (Contact Tracing)
- Entraînements dans les groupes persistants
- Concept d'agrément des locaux de formation
- des vestiaires et des douches fermées

Si ces conditions sont remplies, confirmées par le responsable de la promotion de la relève, cc: président central, les bases approuvées sont répertoriées pour approbation sur la page d'accueil de SKF sous le Corona Ticker.

Annotation: L'entraînement de point de soutien ne donne pas droit à une participation automatique au tournoi. Celle-ci dépend de la SKF qui autorise les tournois et si tous les concepts de protection sont approuvés.

D. Tournois

Chaque prestataire d'activités sportives doit disposer de son propre plan de protection. Les exploitants de toutes les installations sportives doivent aussi disposer d'un plan de protection s'ils entendent rouvrir leur installation. Ils peuvent se baser sur les recommandations de l'Association suisse des services des sports ASSS. Les autorités cantonales sont responsables de la mise en œuvre. Ce sont aussi elles qui peuvent décider de la fermeture d'une installation sportive.

Important: ce n'est parce qu'un plan de protection existe qu'une installation peut forcément être utilisée. Il revient à l'exploitant de décider s'il veut rouvrir son installation, et dans quelle mesure. Il est recommandé aux organisateurs des tournois de collaborer et de s'accorder avec les exploitants des installations sportives.

Si les concepts de protection (organisateur, exploitant des installations sportives) sont disponibles, les tournois approuvés sont répertoriés pour approbation sur la page d'accueil de la SKF sous le Corona Ticker.

E. Événements de formation

Comme pour les tournois, un concept de protection doit être élaboré pour chaque événement (NSK, NCK) par la commission responsable. Ceux-ci doivent être envoyés au président central pour approbation au moins un mois avant l'activité prévue. Après approbation, les événements diffusés seront répertoriés sur la page d'accueil de SKF sous le Corona Ticker.

Les cours de formation Y+S sont organisés selon les directives de l'OFSPPO et ne doivent pas être approuvés par le SKF. Cela s'applique également aux formations dans le domaine du sport pour adultes de l'spa.

F. Journées de détection des talents

Sous réserve de la mise à disposition des installations sportives prévues, cet événement pourra se tenir le 17 octobre 2020. Le concept de protection correspondant doit être soumis au président central au moins deux mois à l'avance. Après approbation, tous les dojos seront informés.

G. Événements des sections

Comme pour les événements de la SKF, toutes les sections sont tenues d'élaborer des concepts de protection appropriés et de les faire approuver par leur présidium. Le SKF en délègue ici la responsabilité.

Baden/Liestal, 25er juin 2020

Swiss Karate Federation
Zentralpräsident/ COVID-19 Responsable



Roland Zolliker

Vizepräsident



Giuseppe Puglisi